

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 29 MARS 2017

**PRESENTS** : Mme BOISSIER Gisèle ; M. GOUYARD Gilles ; M. FRANCES Christian ; Mme TIXIER Monique ; M. COMBE Jean-Pierre ; Mme GOMES Sandra ; M. MALOT Hervé ; M. PEINY Alain ; Mme THIVAT-CLUZEL Emilie.

**ABSENT EXCUSE** : M. HUGUET Bruno qui a donné procuration à TIXIER Monique.

Madame Monique TIXIER a été élue secrétaire de séance.

### APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Madame le Maire soumet le compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 8 mars 2017 à l'approbation de l'assemblée. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### BUDGET PRIMITIF 2017

Madame le Maire propose à l'assemblée le budget primitif suivant :

#### Section de fonctionnement :

#### RECETTES

Chapitre 013 <i>Atténuations de charges</i> :	20 000,00 €
Chapitre 70 <i>Produits des services</i> :	13 900,00 €
Chapitre 73 <i>Impôts et taxes</i> :	140 644,00 €
Chapitre 74 <i>Dotations et participations</i> :	61 451,00 €
Chapitre 75 <i>Autres produits de gestion courante</i> :	13 273,28 €
Chapitre 76 <i>Produits financiers</i> :	1,00 €
002 <i>Excédent antérieur reporté</i> :	69 463,72 €

---

318 733,00 €

#### DEPENSES

Chapitre 011 <i>Charges à caractère général</i> :	84 785,00 €
Chapitre 012 <i>Charges de personnel</i> :	107 502,00 €
Chapitre 65 <i>Autres charges de gestion courante</i> :	44 529,00 €
Chapitre 66 <i>Charges financières</i> :	9 702,00 €
Chapitre 042 <i>Opérations d'ordre de section à section</i> :	803,00 €
Chapitre 023 <i>Virement à la section d'investissement</i> :	71 412,00 €

---

318 733,00 €

En ce qui concerne le chapitre 012 relatif aux charges de personnel, Madame le Maire fait remarquer que les crédits prévus augmentent de 7% par rapport aux dépenses réalisées sur l'exercice 2016 pour un montant de 100.417,70 €. Cette augmentation qui paraît importante s'explique par plusieurs facteurs : l'avancement des agents, la croissance des cotisations sociales (sécurité sociale et caisses de retraite) et surtout la fin d'un contrat aidé par l'Etat.

Madame le Maire informe l'assemblée que le CUI (Contrat Unique d'Insertion) de Madame Angélique BELLARD employée à l'école et aux services périscolaires, qui est un contrat qui bénéficie d'aides de l'Etat, arrive à terme le 30 août 2017 et qu'il ne pourra pas être renouvelé. De ce fait, elle propose de garder Mme A. BELLARD dans les effectifs communaux sur un emploi d'agent non titulaire de droit public ce qui aura un surcoût par rapport à un CUI car la Commune ne percevra plus aucune aide et aura à sa charge la totalité des cotisations patronales classiques.

Madame le Maire précise que la création de cet emploi qui sera pérennisé en emploi d'agent titulaire si Mme A. BELLARD réussit le concours d'ATSEM (Agent Technique Spécialisé des Ecoles Maternelles) fera l'objet d'une délibération lors d'une prochaine séance de conseil municipal mais elle souligne les qualités de cet agent (compétence, sérieux, discrétion) qui sont reconnues par les enseignants, les parents d'élève et les élus.

Section d'investissement :

RECETTES

	Restes à réaliser	Nouveaux crédits	Total
<i>Affectation du résultat :</i>		138.600,00 €	138.600,00 €
<i>FCTVA :</i>		35 600,00 €	35 600,00 €
<i>Taxe d'aménagement :</i>		7 000,00 €	7 000,00 €
<i>Sub ministère intér réhabilitation préau :</i>	5 839,00 €	0,00 €	5 839,00 €
<i>FIC réhabilitation préau :</i>	27 424,00 €	0,00 €	27 424,00 €
<i>DETR réhabilitation préau :</i>	18 842,00 €	0,00 €	18 842,00 €
<i>FIC travaux accessibilité salle poly :</i>	19 624,00 €	2 999,00 €	22 623,00 €
<i>DETR travaux accessibilité salle poly :</i>	20 025,00 €		20 025,00 €

Ecritures d'ordre :

<i>Amortissement dépenses SIEG :</i>		803,00 €	803,00 €
<i>Virement section fonctionnement :</i>		71 412,00 €	71 412,00 €
<i>Intégration frais d'études salle polyvalente :</i>		5 445,00 €	5 445,00 €

---

	91 754,00 €	261 139,00 €	353 613,00 €
--	-------------	--------------	--------------

DEPENSES

	Restes à réaliser	Nouveaux crédits	Total
<i>Déficit antérieur reporté 2016 :</i>		94 280,53 €	94 280,53 €
<i>Remboursement capital emprunt :</i>		19 898,00 €	19 898,00 €
<i>Dépenses imprévues :</i>		13 000,00 €	13 000,00 €
<i>Programme de réhabilitation préau :</i>	4 716,00 €		4 716,00 €
<i>Programme accessibilité salle poly :</i>	76 359,00 €	13 400,00 €	89 759,00 €
<i>Enfouissements rue du Pré d'Amour :</i>	3 582,00 €	15 000,00 €	18 582,00 €
<i>Matériels divers :</i>	27 016,00 €	3 326,47 €	30 342,47 €
<i>Aquarelle :</i>		200,00 €	200,00 €
<i>Immobilisations en cours :</i>	24 390,00 €	53 000,00 €	77 390,00 €

Ecritures d'ordre :

<i>Intégration frais d'études salle polyvalente :</i>		5 445,00 €	5 445,00 €
---	--	------------	------------

---

	136 063,00 €	217 550,00 €	353 613,00 €
--	--------------	--------------	--------------

Après avoir délibéré, le Conseil municipal vote le Budget Primitif par chapitre et l'adopte à l'unanimité.

## **INDEMNITE DU PERCEPTEUR**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que depuis les élections municipales de mars 2014, le Conseil municipal a déjà délibéré deux fois pour attribuer une indemnité de conseil au percepteur, au début du mandat pour Madame Fabienne COLAS et fin 2015, pour Madame Christine SCHLECK qui avait pris ses fonctions à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015. Compte tenu de l'arrivée d'un nouveau percepteur, Monsieur Serge BALAVY, il y a lieu de délibérer à nouveau pour éventuellement lui attribuer une indemnité de conseil et une indemnité de budget.

Madame le Maire précise que le percepteur a pour la Commune la fonction de Receveur municipal : il tient la comptabilité de la Commune, recouvre les recettes et paie les dépenses.

Pour les précédents percepteurs, le Conseil municipal avait opté pour attribuer 100% de l'indemnité maximale prévue par la loi, qui est calculée en fonction du budget de la Commune, mais n'avait pas octroyé l'indemnité de budget du fait que celui-ci est intégralement préparé par la secrétaire de mairie. Pour l'indemnité de conseil de l'année 2016, la Commune a eu à sa charge la somme de 416,82 €.

Madame le Maire précise qu'elle a rencontré avec la commission « budget » M. S. BALAVY à deux reprises, le 16 février pour venir se présenter et le 15 mars pour la présentation du budget primitif. Elle souligne que le Receveur municipal, en règle générale, est très disponible et répond aux questions concernant l'élaboration du budget et son exécution (dépenses et recettes).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, décide d'attribuer à Monsieur Serge BALAVY, Receveur municipal, 100% de l'indemnité de conseil, ce pour la durée du mandat.

## **INDEMNITE DES ELUS**

Madame le Maire expose à l'assemblée que le maire et les trois adjoints perçoivent des indemnités dont le montant est calculé en référence à l'indice brut 1015 qui est l'indice terminal de la fonction publique. L'indemnité du maire correspond à 17% de cet indice et celle de chacun des adjoints correspond à 6,6%.

Le décret du 26 janvier 2017 modifie l'indice terminal de la fonction publique qui n'est plus 1015 mais 1017. En conséquence, la délibération de Conseil municipal du 7 avril 2014 qui prévoyait des indemnités calculées en référence à l'indice brut 1015 n'est plus applicable. Il convient donc de délibérer à nouveau en faisant référence à l'indice terminal de la fonction publique afin qu'en cas de revalorisation de celui-ci, les indemnités puissent continuer à être versées.

Par ailleurs, Madame le Maire informe l'assemblée que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, une cotisation salariale de 1% est due sur les indemnités des élus pour le financement du « droit individuel à la formation » (DIF).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, décide de fixer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les indemnités des élus comme suit, ce en référence à l'indice terminal de la fonction publique :

- maire : 17% de l'indice terminal soit 658,01 € brut mensuel au 1<sup>er</sup> mars 2017
- adjoint : 6,60 % de l'indice terminal soit 255,46 € brut mensuel au 1<sup>er</sup> mars 2017

## **VENTE D'HERBE ANNUELLE**

Madame le Maire expose à l'assemblée que depuis plusieurs années, la Commune met le pré situé derrière l'église, cadastré parcelle Section YI n°20b, sise « Montpensier » à disposition de Monsieur Eric CARMINATI, habitant de la Commune, pour y faire paître son cheval, moyennant une vente d'herbe annuelle au prix de 85,00 €.

Monsieur CARMINATI n'ayant plus de cheval ne souhaite plus disposer de ce pré.

Madame le Maire informe l'assemblée que Monsieur Daniel LEBOURG, domicilié à Montpensier, 1, rue des Courriers, est intéressé pour acheter l'herbe de cette parcelle. Elle propose donc de lui vendre l'herbe également au prix annuel de 85,00 €.

Par ailleurs, elle rappelle qu'en 2016, a été également vendue à Monsieur Thierry RABASTE, domicilié à Montpensier, 2, rue des Lignières, l'herbe de la parcelle Section YK N°40 sise « La Butte ». Mais, celui-ci renonce à cet achat d'herbe pour 2017, ce par courrier du 15 décembre 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (une abstention) décide de vendre l'herbe de la parcelle YI n°20b située derrière l'église, à Monsieur Daniel LEBOURG, au prix de 85,00 € annuel.

## **BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS**

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'en vue des élections présidentielles qui se dérouleront les 23 avril et 7 mai 2017, il y a lieu de préparer l'organisation du bureau de vote.

Compte tenu des travaux en cours de mise aux normes d'accessibilité de la salle polyvalente, l'entrée au bureau de vote se fera par l'auvent et nécessitera un fléchage.

Le bureau de vote sera ouvert de 8 heures à 19 heures.

Madame le Maire demande des volontaires pour monter l'isoloir qui se fera le vendredi 21 avril 2017 à 18 h 30.

Le bureau de vote se composera des personnes suivantes :

- président : Madame Gisèle BOISSIER, Maire
- suppléant : Monsieur Gilles GOUYARD, Premier adjoint
- secrétaire : Madame Monique TIXIER, troisième adjoint
- assesseurs : Monsieur Christian FRANCES, deuxième adjoint ; Monsieur Alain PEINY, Conseiller municipal et Madame Sandra GOMES, Conseillère municipale

Les permanences pour tenir le bureau de vote seront les suivantes :

- de 8h à 11 h : Monsieur Gilles GOUYARD, premier adjoint ; Monsieur Hervé MALOT et Monsieur Alain PEINY, conseillers municipaux
- de 11 h à 14 h : Monsieur Christian FRANCES, deuxième adjoint ; Monsieur Jean-Pierre COMBE et Madame Emilie THIVAT-CLUZEL, conseillers municipaux
- de 14 h à 16 h 30 : Madame Monique TIXIER, troisième adjoint ; Monsieur Bruno HUGUET et Monsieur Jean-Pierre COMBE, conseillers municipaux
- de 16 h 30 à 19 h : Madame Gisèle BOISSIER, Maire ; Madame Sandra GOMES, conseillère municipale et Monsieur Gilles GOUYARD, premier adjoint (premier tour du 23 avril) ou Monsieur Alain PENY, Conseiller municipal (2<sup>ème</sup> tour du 7 mai)

Les scrutateurs qui sont les électeurs qui effectuent le dépouillement seront les conseillers municipaux suivants : Monsieur Bruno HUGUET, Monsieur Jean-Pierre COMBE et Monsieur Hervé MALOT (ou bien une personne inscrite sur la liste électorale de Montpensier).

## **QUESTIONS DIVERSES**

### 1 – Subvention exceptionnelle du ministère de l'Intérieur :

Madame le Maire informe l'assemblée que la réserve parlementaire d'un montant de 10.000,00 € attribuée par Madame Christine PIRES-BEAUNE pour des travaux de voirie prévus rue du Pré d'Amour et rue du Pâtural a été notifié par les services préfectoraux.

### 2 – Vitrail de l'église :

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que suite aux vents violents de février, le vitrail situé au-dessus de la porte d'entrée de l'église a été totalement brisé. Suite à un courrier adressé à Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France du fait que l'église est inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, le conservateur des monuments historiques a demandé des photos. Celles-ci ont été envoyées et Madame le Maire attend son expertise et ses instructions pour l'éventuel remplacement du vitrail.

### 3 – Avancement des travaux de la salle polyvalente :

Monsieur Gilles GOUYARD, premier adjoint, informe l'assemblée que les murs et les chaînages de l'extension de la salle polyvalente pour la création de toilettes accessibles aux personnes à mobilité réduite ont été effectués. La charpente va être posée pendant les vacances scolaires.

### 4 – FREDON :

Madame le Maire donne lecture du courrier adressé par la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) rappelant que selon la loi Labbé, l'utilisation de produits phytosanitaires est interdite aux collectivités locales depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et aux administrés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Monsieur Gilles GOUYARD, premier adjoint, responsable de la voirie, précise que la Commune a obtenu pour 2017 une dérogation à l'utilisation de désherbants pour le cimetière et pour les terrains stabilisés (place de l'église).

### 5 – Autres travaux sur la commune :

La réfection du chemin du Pâtural est terminée. Il vient d'être procédé à la surélévation des regards de passage des eaux pluviales. Une barrière d'interdiction du passage sur le chemin est en place jusqu'à complet séchage du béton des regards.

Les travaux du chemin de l'étang viennent de commencer ce jour.

A la suite d'un diagnostic de la SEMERAP (exploitation des réseaux d'eau et d'assainissement et protection de l'environnement), il s'avère que des eaux pluviales en provenance du haut de la commune empruntent un fossé privé. Or, la commune est tenue de gérer les eaux pluviales. Les eaux en question doivent être déviées jusqu'à un collecteur qui se trouve rue du Pré d'Amour. Un devis dans ce sens a été demandé à la société IRRMANN-PAPON et s'élève à la somme de 9.384,30 € H.T.

Par ailleurs, un devis de travaux d'entretien de la rue de la Marcelange est parvenu en mairie pour un montant de 1.108,00 € H.T. En effet, il s'agit de « reprofiler » la route pour éviter que lors du passage de véhicules dans une importante cuvette d'eau existant sur la chaussée des éclaboussures détériorent les habitations des riverains.

### 6 – Point sur les syndicats intercommunaux

Un point de situation a été fait par les délégués des syndicats intercommunaux suivants : SIAD Riom-Limagne (Syndicat Intercommunal d'Aide à Domicile) et SBA (Syndicat du Bois de l'Aumône).

### 7 – Cambriolages

De nouveaux cambriolages ont été perpétrés sur la commune. Il devient impératif de faire appel à la vigilance de tous. Une information sera faite dans l'Echo de la Butte.

### 8 – Dates Echo de la Butte :

La programmation des prochaines dates de préparation de l'Echo de la Butte sont les suivantes :

- Mercredi 19 avril – 19 h 00 : 1<sup>ère</sup> réunion
- Mercredi 26 avril – 19 h 00 : relecture
- Mardi 2 mai – 18 h 00 : distribution

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.